

Séminaire élus- l'hébergement

La DRIL92 a fait le point sur les dispositifs d'hébergement d'urgence et de veille sociale dans les Hauts-de-Seine Assistance, sur son insuffisance par rapport aux besoins et précise quelques enjeux structurants.

Un parc nettement insuffisant et mal réparti

- Au 31/12/2024, les Hauts-de-Seine comptent environ **22 500 places** d'hébergement et de logement adapté, financées par l'État et destinées aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant un accompagnement dans leur parcours résidentiel.

Le département reste **sous-équipé** par rapport à la moyenne francilienne : **13,7 places pour 1 000 habitants (19,2 places en Île-de-France)** avec une répartition communale ~~est~~ très inégale : de **1,6 à 39,4 places pour 1 000 habitants** selon les communes.

La tension sur le foncier rend la production en collectif difficile : l'offre repose donc fortement sur la **captation dans le diffus**.

- **Une offre hôtelière à vocation sociale trop faible face à une demande en forte hausse et qui se durcit**

Les demandes d'insertion auprès du SIAO (hors 115) **progressent de +24 % en 2 ans**, dépassant **6 300 demandes transmises en 2025**. On observe une évolution des caractéristiques des demandeurs : une majorité d'**hommes seuls**, avec une hausse de la part des **femmes seules**, **46 % ont moins de 35 ans**, mais la part des **plus de 50 ans** progresse, forte **précarité économique** et **durcissement des parcours**.

Face à cela, l'offre hôtelière à vocation sociale représente **moins de 6 % de l'offre régionale**, ce qui contraint à « **exporter** » **des ménages hors du département**. Chaque jour, **3 800 places** sont financées pour des ménages du 92, dont **2 800 réellement sur le département (31/12/24)**. Le sous-équipement **frappe surtout les grandes compositions familiales**.

Un **stock important** de situations reste en attente ou sans réponse, par défaut d'offre adaptée.

- **Un dispositif dédié aux femmes victimes de violences (FVV) avec 700 places**

Il est composé de **370 places** en dispositif dédié et de **330 places d'hôtel** (≈ 190 ménages) en moyenne quotidienne. Les FVV sont un public prioritaire du 115, mais la **localisation adaptée** reste une difficulté récurrente.

Les enjeux structurants

- **Accroître l'offre quantitativement** par **un** rééquilibrage territorial et *qualitativement* pour répondre aux publics peu couverts (ex. hommes isolés, particulièrement vulnérables lors des épisodes climatiques).

Comme la production en collectif est devenue difficile à cause du prix du foncier, l'accroissement de l'offre repose donc fortement sur la **captation dans le diffus**.

- **Faciliter les sorties de l'hébergement pour libérer des places** : plus de **1 000 ménages** hébergés et labellisés prioritaires pour le logement social dans le 92 : ils n'ont pas vocation à rester en hébergement, ce qui **bloque la réponse aux nouvelles demandes**.
- **Privilégier l'hébergement pérenne à la solution hôtelière**

- L'hôtel génère des reports vers les communes (domiciliation, aide alimentaire, autres secours) ;
- Le centre pérenne permet une **prise en charge globale** et un **meilleur travail partenarial** avec les communes, notamment pour les situations identifiées localement.

La DRIHL propose de développer un partenariat étroit avec les communes et avec des instances de concertation :

- Lors de l'ouverture de tout nouveau centre d'hébergement pérenne par une **concertation systématique avec la commune d'implantation** ;
- Pour la consolidation et l'amélioration qualitative de l'offre, et pour un meilleur équilibre départemental ;
- **Avec les CCAS, acteurs centraux** : accès aux droits, repérage et signalement de situations complexes, veille sociale et accompagnement de certains publics.